

Un nouveau soutien financier à l'ostréiculture et à l'aquaculture

Sophie Panonacle, Députée du Bassin d'Arcachon informe d'un nouveau soutien financier à l'ostréiculture et à l'aquaculture : *« Un nouveau dispositif spécifique vient d'être annoncé, conjointement par la Ministre de la Mer et le Ministre de l'Agriculture, pour compenser la perte de chiffres d'affaires liés aux difficultés engendrées par l'épidémie. »*

Il s'agit d'une mesure ouverte dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et les Pêches (FEAMP). Sont concernées les entreprises qui ont subi une perte de chiffres d'affaires d'au moins 20% sur la période du 1er février 2020 au 31 décembre 2020. Un plancher de 1500 € et un plafond de 300 000 € ont été instaurés.

La mesure, dans un premier temps est dotée d'une enveloppe de 20 millions d'euros. Les modalités d'application de cette mesure en France ont été définies en concertation avec les organisations professionnelles de la conchyliculture et de la pisciculture.

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur le site Europe en France: (<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens-2014-2020/le-programme-national-feamp>). Ils pourront être déposés jusqu'au 30 avril 2021 auprès de FranceAgriMer.